Vide grenier du Sou des écoles Jean de La Fontaine

Dimanche 27 Novembre 2016

DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour participer au vide grenier du 27 Novembre 2016 organisé par le Sou des écoles Jean de La Fontaine à Voiron, il vous suffit de vous inscrire en nous renvoyant ce dossier complet.

Attention !
Le jour de l'événement munissez-vous obligatoirement de la pièce d'identité donnée pour le dossier.

Voici les pièces du dossier d'inscription à fournir :

- Un exemplaire du règlement intérieur complété, daté, et signé avec la mention « lu et approuvé »
- Un exemplaire du bulletin d'inscription complété, daté et signé
- Le règlement correspondant, de préférence par chèque à l'ordre du Sou des écoles Jean de La Fontaine
- Une photocopie recto-verso de votre carte d'identité
- Pour les particuliers : un exemplaire de l'attestation sur l'honneur de votre non participation à deux ventes au déballage au cours de l'année, complétée , datée et signée
- Pour les commerçants :
  - un exemplaire de la fiche de renseignements complétée, datée et signée
  - un justificatif de moins de trois mois correspondant à votre statut (extrait du répertoire des métiers ou du registre du commerce).

Vide grenier du Sou des écoles Jean de La Fontaine
Dimanche 27 Novembre 2016

Règlement intérieur

Article 1. Le vide grenier est organisé par le Sou des écoles Jean de La Fontaine, le 27 Novembre 2016, dans la salle des fêtes de Voiron. L'entrée pour les visiteurs est de 1€ jusqu'à midi et gratuite pour les moins de 18 ans toute la journée (une pièce justificative sera demandée). Une buvette avec petite restauration est tenue sur place par les membres de l'association.

Article 2. La vente au déballage se fait uniquement de 9h00 à 16h00. Un emplacement est composé d'une table (environ 1,8m x 0,7m) et de deux chaises. Ce matériel est exclusivement fourni par l'organisateur. Le prix d'un emplacement est de 8 euros. Il est possible de prendre plusieurs emplacements.

Article 3. Les objets proposés à la vente doivent être propres et en bon état. Ils ne doivent pas présenter de risque pour les utilisateurs. Seuls les originaux sont acceptés. Aucune marchandise comestible, denrée ou boisson, n'est autorisée à la vente pour les exposants. Sont interdits à la vente les objets neufs, les animaux, les armes à feu, les objets ou ouvrages à caractère raciste ou pornographique. L'organisateur pourra à tout moment faire retirer un article de la vente.

Article 4. Les emplacements sont attribués aux exposants, qu'ils soient professionnels ou particuliers, par ordre de réception des dossiers d'inscription complets et dans la limite des places disponibles. L'inscription se fait au nom d'un adulte.

Article 5. L'exposant s'engage à respecter le cadre qui lui est attribué. Il est interdit d'ajouter quoi que ce soit en dehors des emplacements délimités par les organisateurs. Les animaux sont interdits dans la salle

Article 6. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, ainsi que d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation et cela sans indemnité d'aucune sorte.

Article 7. Les annulations ne donnent lieu à aucun remboursement et aucune réclamation ne sera admise sur quelque sujet que ce soit.

Article 8. L'installation des stands commence à 7h30 et se finit à 8h55. Tout stand non occupé à 8h30 sera redistribué. Le démantèlement des stands se fait à partir de 16h00 seulement ou après autorisation des organisateurs.

Article 9. Les exposants sont responsables de tout dommage aux biens et/ou aux personnes qu'ils pourraient occasionner, directement ou indirectement, et doivent être couverts par une assurance.

Article 10. Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse ou toute autre détérioration.

Article 11. Les prix sont affichés sur les marchandises à la vente, conformément à l'Arrêté du 3 décembre 1987 relatif à l'information du consommateur sur les prix.

Article 12. Aucun objet ou déchet ne devra rester sur le site. Les organisateurs se réservent le droit de demander aux exposants de régler la somme nécessaire au ménage.

Article 13. Les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association organisatrice.

Article 14. L'inscription à cette vente au déballage entraîne l'acceptation de ce règlement.

Par ma présente signature, je soussigné M/Mme ..... atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide grenier détaillé ci-dessus.

Fait en deux exemplaires, dont un est à retourner à l'organisateur avec le dossier d'inscription,

à .....

le _____/_____/_____

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

Vide grenier du Sou des écoles Jean de La Fontaine
Dimanche 27 Novembre 2016

SOU des écoles JDLF

Règlement intérieur

Article 1. Le vide grenier est organisé par le Sou des écoles Jean de La Fontaine, le 27 Novembre 2016, dans la salle des fêtes de Voiron. L'entrée pour les visiteurs est de 1€ jusqu'à midi et gratuite pour les moins de 18 ans toute la journée (une pièce justificative sera demandée). Une buvette avec petite restauration est tenue sur place par les membres de l'association.

Article 2. La vente au déballage se fait uniquement de 9h00 à 16h00. Un emplacement est composé d'une table (environ 1,8m x 0,7m) et de deux chaises. Ce matériel est exclusivement fourni par l'organisateur. Le prix d'un emplacement est de 8 euros. Il est possible de prendre plusieurs emplacements.

Article 3. Les objets proposés à la vente doivent être propres et en bon état. Ils ne doivent pas présenter de risque pour les utilisateurs. Seuls les originaux sont acceptés. Aucune marchandise comestible, denrée ou boisson, n'est autorisée à la vente pour les exposants. Sont interdits à la vente les objets neufs, les animaux, les armes à feu, les objets ou ouvrages à caractère raciste ou pornographique. L'organisateur pourra à tout moment faire retirer un article de la vente.

Article 4. Les emplacements sont attribués aux exposants, qu'ils soient professionnels ou particuliers, par ordre de réception des dossiers d'inscription complets et dans la limite des places disponibles. L'inscription se fait au nom d'un adulte.

Article 5. L'exposant s'engage à respecter le cadre qui lui est attribué. Il est interdit d'ajouter quoi que ce soit en dehors des emplacements délimités par les organisateurs. Les animaux sont interdits dans la salle

Article 6. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, ainsi que d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation et cela sans indemnité d'aucune sorte.

Article 7. Les annulations ne donnent lieu à aucun remboursement et aucune réclamation ne sera admise sur quelque sujet que ce soit.

Article 8. L'installation des stands commence à 7h30 et se finit à 8h55. Tout stand non occupé à 8h30 sera redistribué. Le démantèlement des stands se fait à partir de 16h00 seulement ou après autorisation des organisateurs.

Article 9. Les exposants sont responsables de tout dommage aux biens et/ou aux personnes qu'ils pourraient occasionner, directement ou indirectement, et doivent être couverts par une assurance.

Article 10. Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse ou toute autre détérioration.

Article 11. Les prix sont affichés sur les marchandises à la vente, conformément à l'Arrêté du 3 décembre 1987 relatif à l'information du consommateur sur les prix.

Article 12. Aucun objet ou déchet ne devra rester sur le site. Les organisateurs se réservent le droit de demander aux exposants de régler la somme nécessaire au ménage.

Article 13. Les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association organisatrice.

Article 14. L'inscription à cette vente au déballage entraîne l'acceptation de ce règlement.

Par ma présente signature, je soussigné M/Mme ..... atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide grenier détaillé ci-dessus.

Fait en deux exemplaires, dont un est à retourner à l'organisateur avec le dossier d'inscription,

à .....

le _____/_____/_____

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

Vide grenier du Sou des écoles Jean de La Fontaine
Dimanche 27 Novembre 2016

Bulletin d'inscription

Je soussigné(e) (NOM, Prénoms) .....

demeurant (adresse complète) .....

.....

.....

Contact mail : .....

(Permettra de vous confirmer l'inscription)

Téléphone _____/_____/_____/_____/_____

Réserve ..... tables(s) (et deux chaises par table) pour le vide grenier du Sou des écoles Jean de La Fontaine, qui aura lieu le Dimanche 27 Novembre 2016 à la salle des fêtes de Voiron.

Je joins au dossier d'inscription, un règlement total de _____ euros.

Fait en deux exemplaires, dont un à retourner à l'organisateur,

à .....

le _____/_____/_____

Signature :

Vide grenier du Sou des écoles Jean de La Fontaine
Dimanche 27 Novembre 2016

Bulletin d'inscription

Je soussigné(e) (NOM, Prénoms) .....

demeurant (adresse complète) .....

.....

.....

Contact mail : .....

(Permettra de vous confirmer l'inscription)

Téléphone _____/_____/_____/_____/_____

Réserve ..... tables(s) (et deux chaises par table) pour le vide grenier du Sou des écoles Jean de La Fontaine, qui aura lieu le Dimanche 27 Novembre 2016 à la salle des fêtes de Voiron.

Je joins au dossier d'inscription, un règlement total de _____ euros.

Fait en deux exemplaires, dont un à retourner à l'organisateur,

à .....

le _____/_____/_____

Signature :

Vide grenier du Sou des écoles Jean de La Fontaine
Dimanche 27 Novembre 2016

Attestation sur l'honneur

(document à remplir par les particuliers)

Je soussigné(e) (NOM, Prénoms) .....

Nom du conjoint (en cas de mariage) .....

né(e) le ..... à .....

demeurant (adresse complète) .....

.....

.....

Nature et numéro de la pièce d'identité produite par l'exposant :

.....

.....

Indication de l'autorité qui l'a délivrée et date de délivrance :

.....

Propriétaire du véhicule utilisé pour le transport des marchandises :

.....

Marque ..... et n°d'immatriculation .....

déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels usagés,

sollicite l'autorisation de procéder, le 27 Novembre 2016, à une vente au déballage sur le territoire de la commune de Voiron.

Situation de l'emplacement alloué (lieu, surface – sera complété par l'organisateur) :

.....

Je déclare sur l'honneur par la présente :

- ***Ne pas exercer habituellement d'actes de commerce***
- ***Ne mettre à la vente ou à l'échange que des objets personnels uniques et usagés***
- ***Accepter le règlement du pucier dans son intégralité.***

Fait en deux exemplaires, dont un à retourner à l'organisateur,

à .....

le _____/_____/_____

Signature :

Vide grenier du Sou des écoles Jean de La Fontaine
Dimanche 27 Novembre 2016

Attestation sur l'honneur

(document à remplir par les particuliers)

Je soussigné(e) (NOM, Prénoms) .....

Nom du conjoint (en cas de mariage) .....

né(e) le ..... à .....

demeurant (adresse complète) .....

.....

.....

Nature et numéro de la pièce d'identité produite par l'exposant :

.....

.....

Indication de l'autorité qui l'a délivrée et date de délivrance :

.....

Propriétaire du véhicule utilisé pour le transport des marchandises :

.....

Marque ..... et n°d'immatriculation .....

déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels usagés, sollicite l'autorisation de procéder, le 27 Novembre 2016, à une vente au déballage sur le territoire de la commune de Voiron.

Situation de l'emplacement alloué (lieu, surface – sera complété par l'organisateur) :

.....

Je déclare sur l'honneur par la présente :

- ***Ne pas exercer habituellement d'actes de commerce***
- ***Ne mettre à la vente ou à l'échange que des objets personnels uniques et usagés***
- ***Accepter le règlement du pucier dans son intégralité.***

Fait en deux exemplaires, dont un à retourner à l'organisateur,

à .....

le _____/_____/_____

Signature :

Vide grenier du Sou des écoles Jean de La Fontaine
Dimanche 27 Novembre 2016

Fiche de renseignements

(document à remplir par les commerçants)

Dénomination sociale de la personne morale représentée :

.....

Adresse du siège social de l'entreprise : **.....**

.....

.....

Nature et numéro de la pièce d'identité produite par l'exposant :

.....

.....

Indication de l'autorité qui l'a délivrée et date de délivrance :

.....

Propriétaire du véhicule utilisé pour le transport des marchandises :

.....

Marque ..... et n°d'immatriculation .....

Numéro d'immatriculation au RCS :

.....

ou

Référence du récépissé de déclaration au CFE ou à l'INSEE :

.....

Fait à .....

le _____/_____/_____

Signature :